

Décision N° 121 /2023

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle musical « Echos d'atelier - Virginie Seghers ».

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu le développement d'une saison musicale initiée par la municipalité de Villeneuve lez Avignon en 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de coréaliser le spectacle musical « Echos d'atelier - Virginie Seghers », diffusé le 7 décembre 2023, dans le cadre du partenariat annuel établi entre la Ville et La Chartreuse,

DECIDE

⇒ de signer le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle musical « Echos d'atelier - Virginie Seghers ».

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 12.12.2023

Madame le Maire

Pascale BORIES



La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.